







# 32<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4
19 et 20 mars 2022

# **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

# **ORGANISATION**

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE

Tél.: 04 92 72 05 32 Internet: www.asahp.net e-mail: asahp@orange.fr



# 32<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE 19 et 20 mars 2022 REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, le règlement de la Coupe de France 2022 des rallyes.

# LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR A.SA. DE HAUTE PROVENCE

ET SECRETARIAT DU RALLYE Maison de l'Automobile

Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE

Tél.: 04.92.72.05.32 e-mail: asahp@orange.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS Samedi 19 mars 2022 de 7 h 00 à 11 h 00

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

ACCUEIL DES PARTENAIRES Samedi 19 mars 2022 de 8 h 00 à 12 h 00

**PRESSE**, **INVITES** Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES Samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS TECHNIQUES Samedi 19 mars 2022 de 7 h 45 à 11 h 45

Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PERMANENCE DU RALLYE P.C. COURSE

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PARC FERME Parking Lycée des Iscles

Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

TABLEAU D'AFFICHAGE Parking Lycée des Iscles

Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

REMISE DES PRIX A l'arrivée

Parking Lycée des Iscles

Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE



#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement Ouverture des Engagements Clôture des Engagements

(Minuit Cachet de la Poste faisant foi)

Parution du Road Book

(à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)

Vérifications administratives préliminaires

Date et heures des reconnaissances

Vérifications des documents et des voitures

Administratifs complémentaires :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Techniques :

Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Heure de mise en place du parc de départ

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Publication de la liste des engagés

Au siège de l'A.S.A.

1ère Réunion des Commissaires Sportifs

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE

Publication des équipages admis au départ

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Publication des heures et ordre de départ

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Briefing des pilotes

Par écrit remis lors des vérifications administratives

**Départ de la 1**<sup>ère</sup> étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE

Publication des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Départ de la 2ème étape du Rallye

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Arrivée du Rallye

Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE

Vérifications finales éventuelles

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Publication des Résultats du Rallye

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

- 3 -

Remise des Prix

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

En cas d'intempéries :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Lundi 31 janvier 2022 Dès parution du règlement Lundi 7 mars 2022

Vendredi 11 mars 2022

Samedi 12 mars 2022
Dimanche 13 mars 2022
de 8h00-17h00 les 2 jours
Samedi 12 mars 2022
Dimanche 13 mars 2022
Vendredi 18 mars 2022
de 9h00-18h00 les 3 jours
Samedi 19 mars 2022
de 7 h 30 à 11 h 30

de 7 h 45 à 11 h 45

Samedi 19 mars 2022

7 h 30

Vendredi 11 mars 2022

Samedi 19 mars 2022

10h30

Samedi 19 mars 2022

13 h 00

Samedi 19 mars 2022

13 h 00

Samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30 Samedi 19 mars 2022 13 h 30 (1<sup>er</sup> VHC) Samedi 19 mars 2022

20 h 40

Dimanche 20 mars 2022

7 h 00

Dimanche 20 mars 2022

7 h 30

Dimanche 20 mars 2022

14 h 05 (1er VHC)

Dimanche 20 mars 2022 30' après l'arrivée du dernier

concurrent

(pour chaque catégorie) Dimanche 20 mars 2022

à l'arrivée



# Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 19 et 20 mars 2022, le **32<sup>éme</sup> RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE**, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur le 18 janvier 2022 sous le numéro 13 et par la FFSA sous le permis d'organisation, numéro 89 en date du 31 janvier 2022. Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

confire a cryanisarion	Comité	d'Orga	nisation
------------------------	--------	--------	----------

Président :- Patrice POCHONMembres :Intendance / Hébergement :- Jean Paul POCHON

Partenaires: - Jean Paul POCHON
Commissaires: - Patrice POCHON

Matériel - Olivier GUILLAUME / Laurent LEGENDRE

Remise des Prix : - Cindie POCHON

Divers: - Membres A.S.A de Haute Provence

Secrétariat du Rallye : A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél.: 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Permanence du Rallye: A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32

du lundi 24 janvier 2022 au vendredi 18 mars 2022

# Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Représenté par Monsieur Patrice POCHON

## 1.1P. - OFFICIELS

Observateur FFSA : - Ivan PRISTCHEPA
Délégué Ligue du Sport Automobile PACA : - André GALLI

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : - Max DECARPENTRIE 3433

Christine EYDOUX (secrétaire) 8178
 Serge PAILLE 3335

Direction de Course :

Directeur de Course : - Gérard GHIGO 1967
Directeurs de Course Adjoints : - Robert RICHARD 44762

en charge des E5 au PC : - Roselyne PRIOUX 17879

- Maryse THOMAS 3123

en charge nouveau départ : - Robert RICHARD 17877 en charge du BBR - Serge DAO 23974

- Sunny ZGAJNAR 213098 en charge du véhicule 00A - Thierry HAMONIC 31600

en charge du véhicule 00B - Patrick LATIL 3027 en charge du véhicule 000 - Delphine BONNABEL 132992

Directeurs de Course Adjoints délégués : - Philippe OLIVARI 736

aux ES - Yannick BARDIN 46622

Médecin Chef: - André MAILLOUX 152162



- www.asahp.net -

Commissaires Techniques : - Loys BORDERON 183288

(Responsable nouveau départ)

- Valérie ROUSTAND

Robert CORBET 6850
Bertrand FRANCOU (Responsable) 4010
Jean Pierre FORESTELLO 11620
Marc MAIANO 37395
Henri PINET 11855

Chargés des Relations avec : - Jérôme ARCUCCI 53865 les concurrents - Isabelle FORESTELLO 138486

- Françoise GERLAND 10193

122514

Juges de faits : - Etienne CHAPIN 8998

- Jeannie CHAPIN 8999

Chargée des relations avec la Presse

Nombre de postes de commissaires : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve Nombre de commissaires : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve VSAV / VSR : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Classements : - Toprallye.com Système TRACKING : - VDS Racing

Speaker : - Michel VIGNAL (PHOCEA PRODUCTION)

#### 1.2P. - ELIGIBILITE

# Le « 32ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 4

Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2022, suivants :
 rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin

#### 1.3P. - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives préliminaires se dérouleront le samedi 12 et dimanche 13 mars 2022 de 8h00 à 17h00 a la permanence du rallye.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.

Les Vérifications techniques auront lieu le samedi 19 mars 2022 de 7 h 45 à 11 h 45 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) se fera 20 minutes après le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

#### Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

# Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

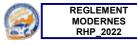
#### 3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 32ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le lundi 7 mars 2022 minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les trois Rallyes.

## Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.



NOTA: Dès que le nombre maximum d'engagés (120) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais <u>ainsi que</u> celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P.Les frais de participation sont ainsi fixés :

o avec la publicité facultative de l'organisateur : 550,00 €
 o sans la publicité facultative de l'organisateur : 1 100,00 €
 o aux équipages (100%) de l'A.S.A. de Haute Provence : 500,00 €

+ équipages insulaires.

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géo localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents

- 3.1.12P.La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :
  - droits d'engagements (chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence). Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :
  - aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
  - au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

#### 3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P.Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

#### 3.3P. - ORDRE DE DEPART

**3.3.1P.** Le départ du 1<sup>er</sup> concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1<sup>ère</sup> section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 3<sup>ème</sup> section, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 2<sup>ème</sup> secton établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

- 3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :
  - Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
  - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
  - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
  - Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
  - Série 5: Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes: A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N25érie.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

# Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.3P. - ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance définis par l'organisation.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile – Bd Pasteur – 04100 MANOSQUE Tél. : 04 92 72 05 32 – asahp@orange.fr

#### 4.4P- GEO-LOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, pendant le rallye d'un système de géo-localisation reconnu par la FFSA. Une caution de 300 € est demandée. En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asahp.net Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation, lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2ème infraction : 200 €
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanctions à la FFSA.

# Article 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

(Conforme au règlement standard FFSA.)

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

# Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1P. - DESCRIPTION

Le 32<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 354,26 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 112,68 km.

Les épreuves spéciales sont :

: ALLEMAGNE-RIEZ 17.30 km 2 fois 34,60 km E.S. 1 - 3E.S. 2 - 4 : ALBIOSC 11.81 km 2 fois 23,62 km E.S. 5 - 7 : VALENSOLE 9.73 km 2 fois 19,46 km E.S. 6 - 8 : ESPARRON 17,50 km 2 fois 35,00 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 11 mars 2022 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

### 6.2P. - RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3	E.S. 2-4	E.S. 5-7	E.S. 6-8
Samedi 12 mars 2022	9 h 00 à 18 h 00			
Dimanche 13 mars 2022	9 h 00 à 18 h 00			
Vendredi 18 mars 2022	9 h 00 à 18 h 00			

# Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

# 7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

# 7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaires Chef de poste

- Commissaires de routes

- Chronométreurs

Directeurs d'épreuves

- Médecin

Chasubles Orange barrée

Chasubles Orange Chasubles Bleues

Chasubles Rouges

Chasubles Blanches



# Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

# Article 9P. CLASSEMENTS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

# Article 10P. PRIX-COUPES

#### PRIX EN ESPECES :

Tous les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Clt	Général			Classes			Féminin (1 <sup>er</sup> pilote)
Partants		1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 2
1 <sup>er</sup>	1 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	300 €
2 <sup>ème</sup>	700 €		300 €	300 €	300 €	300 €	
3 <sup>ème</sup>	500 €			200 €	200 €	200 €	
4 <sup>ème</sup>	300 €				100 €	150 €	
$\mathcal{5}^{\grave{e}^{me}}$	200 €					100 €	

#### COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final du rallye sera récompensé.

La remise des prix du 32<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 20 mars 2022 à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE